

# Commune de Saint Amand sur Fion

## Réunion du Conseil Municipal du 9 juin 2023

**Présents** : Sylvain Lanfroy, Jean-Claude Joffres, Laurence Leblanc, Victorien Leblanc, Coralie Soudant, Viviane Ovide, Chantal Depaquis, Sandrine Carré, Florian Baudot, Jérémy Albertini

**Pouvoirs** : Xavier Lefebvre à Laurence Leblanc, Grégor GIMENEZ à Sandrine Carré, Lucie Sébille à Victorien Leblanc, Pauline HENRY à Coralie Soudant

**Excusé** :

**Absent** : Julien Bricquet

Le maire ouvre la séance à 20h30,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Le secrétaire de séance est : Laurence Leblanc

- **Adoption du compte-rendu du conseil du 4 avril 2023.**

Le compte rendu est relu et n'appelle aucune remarque des conseillers.

- **Elections sénatoriales du 24 septembre 2023 : désignation des 3 délégués et 3 délégués suppléants qui figureront sur la liste électorale**

Après avoir mis en place le bureau électoral en application de l'article R133 du code électoral composé par le maire Mr Sylvain LANFROY, les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin à savoir Mr Jean-Claude JOFFRES, Mme Viviane OVIDE, Mr Jérémy ALBERTINI et Mr Florian BAUDOT.

Il est rappelé qu'en application des articles L. 288 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le maire a indiqué que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du code électoral, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

En l'absence de liste différentes proposées, le Maire propose au conseil municipal de former ensemble la liste.

Les candidats suivants sont volontaires pour constituer la liste des délégués titulaires :

- Sylvain LANFROY
- Coralie SOUDANT
- Victorien LEBLANC

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont proclamés.

Sont élus, délégués titulaires : Sylvain LANFROY, Coralie SOUDANT, Victorien LEBLANC

Les candidats suivants sont volontaires pour constituer la liste des délégués suppléants :

- Sandrine CARRE
- Florian BAUDOT
- Chantal DEPAQUY

Après un vote à bulletin secret, et après avoir procédé au dépouillement, les résultats sont proclamés.

Sont élus : Sandrine CARRE, Florian BAUDOT, Chantal DEPAQUIS

- **Information sur le lancement de la procédure de reprise de concessions abandonnées dans le cimetière de Coulvagny**

Ce point sera étudié lors du prochain conseil municipal

- **Travaux – fixation des priorités - démarrage des travaux**

○ **Changement des luminaires d'éclairage public** : le dossier de demande de subvention « FOND VERT » a été déposé le 10 mai 2023 (délai de 3 mois pour réponse). Le Maire rappelle que cette nouvelle demande fait suite à une augmentation importante des coûts de fourniture des luminaires. Cette subvention compléterait la subvention DETR déjà obtenue.

Le Maire propose demande au Conseil Municipal de pouvoir signer les devis dès l'obtention de ce nouveau financement afin de démarrer les travaux

Le Conseil Municipal valide cette décision.

○ **Sécurité des entrées de village** : l'étape 2 concernant les entrées du village côté St Lumier et côté Aulnay l'Aitre sont en cours de réalisation. L'étape trois débutera après le renouvellement de la couche de roulement Rue du Pont de l'église prévu du 21 au 24 juillet 2023

○ **Parcours santé** : Le Maire propose de réunir un groupe de travail avec des administrés pour valider la disposition des agrès. L'organisation du parcours sera validée lors du Conseil du 6 juillet 2023, après quoi, les ordres de services seront signés.

○ **Travaux Phase 1 Eglise St Amand / état d'avancement des travaux, des subventions, de la collecte de fonds privés** : les travaux prennent un peu de retard par rapport au calendrier prévu. La pose des tuiles sur la toiture du Chœur commence. Les premiers versements des subventions ont été réalisés.

▪ La collecte de fonds privés avec la Fondation du Patrimoine a atteint le montant de 26.120 euros. Le Maire propose de rappeler qu'il est important que nous soyons nombreux à répondre à cet appel quel que soit le montant : « il n'y a pas de petit ou gros dons ». La participation en nombre appuie fortement les demandes de subventions de la commune auprès des financeurs ; rappeler également l'intérêt de la défiscalisation pour les particulier et surtout pour les entreprises.

A ce sujet trois opérations sont en cours de préparation :

- Projet de panneau à l'église avec le nom des donateurs (en respectant le choix de l'anonymat)
- Projet d'affichage des logos des entreprises donatrices sur un chevalet devant le chantier dans l'attente de réaliser des bâches imprimées.
- L'opération « à chacun sa tuile »

○ **Travaux Phase 2 Eglise St Amand, Demandes de subventions.** La demande de subvention auprès de la Drac doit intervenir avant le 30 juin 2023. Le Maire propose le tableau de financement suivant et de demander les

subventions. La décision d'engager la phase 2 dépendra de l'octroi des subventions et sera revalidée par le conseil en fin d'année 2023.

phase 2 dépenses / Subv DRAC	TO phase 2	options phase 2	Total
Varnerot	342 817,08	206 000,02	548 817,10
ATB Charpente	36 282,77	0,00	36 282,77
Coanus	43 459,92	14 219,13	57 679,05
ATB Menuiserie	63 667,71	0,00	63 667,71
Ateliers Simon-Marq	113 102,38	0,00	113 102,38
Cotelec	32 688,42	0,00	32 688,42
Architecte / Chatillon + BMI	21 272,86	0,00	21 272,86
<b>sous total (cf ACT)</b>	<b>653 291,14</b>	<b>220 219,15</b>	<b>873 510,29</b>
actualisation devis / TF	100 939,92		100 939,92
actualisation devis / TO1	106 617,98		106 617,98
SPS / A2C	2 548,00		2 548,00
diagnostic Amiante/ Qualiconsult	1 200,00		1 200,00
Autres études éventuelles	10 000,00		10 000,00
<b>total dépenses</b>	<b>874 597,04</b>	<b>220 219,15</b>	<b>1 094 816,19</b>
taux de subvention DRAC			40%
<b>Subvention DRAC demandée</b>			<b>437 926,48</b>

Ressources	base	taux	Total
Subvention DRAC	1 094 816,19	40,00%	437 926,48
Subvention Région	1 094 816,19	30,00%	328 444,86
Subvention Département	1 094 816,19	20,00%	218 963,24
Subvention DETR	1 094 816,19	?	0,00
Autofinancement	1 094 816,19	10,00%	109 481,62
<b>sous total (cf ACT)</b>		<b>1,00</b>	<b>1 094 816,19</b>

### ○ Questions diverses

- Information sur DM 2023-1 pour règlement facture 4CVS de la part communale sur travaux voirie 2021
- La Réunion de tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu le mardi 6 juin 2023, 34 communes, 18 tirés au sort sur les listes électorales
- Les préparatifs du Festival la Tête dans le Fion sont bien avancés. Une réunion avec les services de sécurité est prévue avec les services de l'Etat et de sécurité.
- Les points suivants seront étudiés lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2023
  - Manifestations : 2 juillet Chorale dans le parc de la Mairie / 14 juillet /
  - Proposition de photos aériennes du village (PIRENAIC)
  - Demande de subventions : ADMR

La séance est levée à 23h20

